

ASSEMBLEE GENERALE



SEANCE PLENIERE

Jeudi 2 octobre 1958;
à 10 h. 30

TREIZIEME SESSION

Documents officiels

New-York

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Núñez Portuondo (Cuba)	285
Discours de M. Popović (Yougoslavie)	289
Discours de M. Tamayo (Bolivie)	292
Discours de M. Porras Barrenechea (Pérou)	295
Discours de M. Schürmann (Pays-Bas)	299
Discours de M. Palar (Indonésie)	299

Président: M. Charles MALIK (Liban).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. NÚÑEZ PORTUONDO (Cuba) [*traduit de l'espagnol*]: Monsieur le Président, la délégation de Cuba, au nom du peuple de ce pays et du Gouvernement cubain, vous félicite pour votre élection et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre tâche. Cuba, où vit une colonie libanaise qui lui fait honneur, est lié au Liban par une étroite amitié et nous considérons que votre élection ne rend pas seulement hommage à vos qualités mais aussi au peuple libanais, qui s'est toujours distingué par son attachement à la démocratie, à la liberté et à la justice.

2. Jamais, dans la brève histoire de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale n'a eu, au cours de l'une de ses sessions, à examiner un aussi grand nombre de questions d'une telle importance et d'une telle gravité. Méconnaître la réalité serait, de l'avis de la délégation cubaine, faire preuve d'une imprudence téméraire.

3. Au cours de la troisième session extraordinaire d'urgence, qui s'est tenue au mois d'août de cette année, nous nous sommes efforcés de résoudre les problèmes qui se posaient et qui continuent à se poser dans le Proche-Orient. Nous pensions qu'un accord sur ces problèmes aurait pour effet de créer, tout au moins pendant un certain temps, un état de paix relative dans le monde. Cependant, aussitôt après cette session, comme s'il y avait eu un plan ténébreux conçu par des esprits n'ayant aucun respect pour les règles du droit international et pour l'humanité, des agressions se sont produites en d'autres points du monde, notamment en Extrême-Orient, créant ainsi une situation des plus dangereuses qui nous cause de graves préoccupations; l'opinion publique se demande si les dirigeants des puissances d'agression, au mépris de l'opinion de leurs peuples, ont décidé de se lancer à la conquête du monde libre, dans l'idée erronée que le moment présent serait le plus favorable pour tenter cette aventure. A cette menace, nous devons opposer notre volonté sereine mais inébranlable de résister par tous les moyens aux agressions dont nous pourrions être l'objet et notre ferme résolution de défendre à tout prix notre intégrité ter-

ritoriale et notre indépendance politique. Il nous semble que c'est la seule manière possible de convaincre les agresseurs qu'ils ne trouveront pas devant eux des peuples incapables de se défendre et des gouvernements disposés à capituler devant les menaces dont ils sont l'objet.

4. La délégation de Cuba constate avec inquiétude que les actes de ceux qui proposent à l'Assemblée générale l'examen de questions qui visent la paix et la coexistence pacifique des Etats sont en évidente contradiction avec le contenu de leurs propositions. Nous attirons donc l'attention des membres de l'Assemblée sur le fait que, chaque jour, les dirigeants des puissances d'agression profèrent les menaces les plus terribles depuis la destruction au moyen de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène jusqu'à l'invasion en masse.

5. La conséquence logique de cette situation est que les Nations Unies ont, en cette circonstance, à remplir des obligations qu'elles ne peuvent éluder. Nous l'avons souvent dit ici, et nous le répétons aujourd'hui, l'Organisation doit déclarer formellement qu'elle ne peut admettre plus longtemps que, tandis que la grande majorité des Etats Membres se conforment aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, un petit nombre d'Etats accueillent avec un mépris olympien celles qui les gênent d'une manière ou d'une autre. Tant que, dans cette assemblée, on invoquera des droits sans se soucier des devoirs, tant qu'on exigera, toujours avec violence, que les pays sincèrement épris de paix se conforment aux décisions de l'Assemblée générale tandis que les champions de la guerre et de l'agression éludent cette même obligation, l'Organisation des Nations Unies restera impuissante et provoquera chez nos peuples la déception.

6. Il existe, comme chacun le sait, des règles de droit international que les Etats ont observées à travers les âges. Ces règles ont permis aux Etats et aux peuples de vivre en paix côte à côte. On veut maintenant modifier ces règles par une action unilatérale. Nous voyons chaque jour comment l'on change ces règles à la convenance de l'Etat intéressé, créant ainsi un chaos juridique où sombrera le droit des gens. Tant que nous ne ferons pas face à ces problèmes, qui sont les plus importants, nous ne pourrons rien faire d'utile. Pourquoi adopter des résolutions si nous savons à l'avance qu'on ne s'y conformera pas? On en est venu récemment jusqu'à soutenir, à la stupéfaction de tous les peuples, que, lorsqu'une résolution, si juste qu'elle soit, n'est pas respectée par l'Etat en cause, la question qui en fait l'objet ne devrait plus être inscrite à notre ordre du jour. Cela reviendrait à donner à ceux qui violent systématiquement nos décisions une sorte de blanc-seing incompatible avec l'esprit et la lettre de la Charte.

7. On a présenté ici de nombreuses propositions dans lesquelles il est question de désarmement, de coexistence pacifique, d'interdiction des essais nucléaires, etc. Ce sont là des initiatives qui paraissent admirables

sur le papier, mais qui n'ont d'autre but que d'impressionner les peuples naïfs. Comment pouvons-nous désarmer si nous sommes tous persuadés que les puissances d'agression ne respecteront aucun des accords qu'elles proposent de conclure, comme elles n'ont respecté aucune des résolutions que nous avons adoptées?

8. Ce n'est un secret pour personne que le monde libre a pu rester libre précisément parce qu'il a réussi à constituer une force capable de décourager l'agression. Sans cette force, l'agression se serait déjà déchaînée impunément, comme elle l'a fait contre les peuples et les pays qui ne pouvaient pas se défendre et qui sont maintenant soumis à un esclavage total.

9. La délégation de Cuba estime, et elle attire solennellement sur ce point l'attention des grandes puissances occidentales, qui sont les principales intéressées, qu'un désarmement unilatéral ou une interdiction des armes nucléaires qui ne rentrerait pas dans le cadre d'un plan général offrant, par un système d'inspection, des garanties absolues constituerait une erreur extrêmement grave qui conduirait dans un avenir plus ou moins proche à la disparition du monde libre. En juger autrement serait méconnaître imprudemment les leçons de l'histoire récente, qui sont convaincantes.

10. Je le répète, à une propagande comme celle qu'emploient les puissances d'agression et qui utilise tous les moyens de diffusion, il faut opposer une propagande tout aussi intensive pour exposer aux peuples la véritable situation en face de laquelle se trouve le monde libre et pour dévoiler les intentions impérialistes des agresseurs. Les gouvernements des grandes puissances occidentales, qui, pour des raisons d'ordre économique, sont les seuls qui puissent le faire, commettraient une erreur, une très grave erreur, s'ils n'opposaient pas une intense propagande de vérité à la propagande du mensonge. De nombreux peuples sont mal informés, et il y a des millions de personnes naïves qui, lorsqu'on leur aura fait connaître la vérité et qu'on les aura mises en face de faits indiscutables, réagiront favorablement et se rendront compte du grave péril qui menace leur liberté et l'indépendance de leur patrie. Cette tâche a été négligée et il faut l'entreprendre de toute urgence. Si les gouvernements ne peuvent pas s'en charger, ils devront laisser la voie libre à l'initiative privée.

11. Comme on le sait, dans un mois, le 3 novembre prochain, auront lieu à Cuba des élections générales pour élire le Président et le Vice-Président de la République, les membres du Sénat et de la Chambre des représentants, les gouverneurs des six provinces et les maires et conseillers de toutes les communes du pays. Le 24 février 1959, le Président de la République actuellement en fonctions, le général Fulgencio Batista y Zaldívar, remettra ses pouvoirs au Président qui aura été élu par le peuple, que ce soit l'un des candidats des partis de l'opposition ou celui des partis gouvernementaux.

12. Ainsi que nous l'avons toujours fait aux sessions précédentes de l'Assemblée générale, je voudrais exposer sommairement l'œuvre réalisée au cours de l'année écoulée par le Gouvernement cubain.

13. En cette année, Cuba a enregistré le taux d'expansion économique le plus élevé de toute son histoire. Le revenu national a atteint 2 milliards 311 millions de dollars, auxquels il convient d'ajouter un montant de 358 millions de dollars représentant la formation nette de capital fixe; le volume du commerce extérieur s'est élevé à 1 milliard 576 millions de dollars; les ventes à l'intérieur ont dépassé 2 milliards 778 millions de dollars et le montant total des chèques payés par

les banques s'est élevé à 12 milliards 500 millions de dollars. Ce volume extraordinaire d'opérations dans le domaine économique s'est traduit par le plein emploi pour plus de 2 millions de travailleurs, ce qui a ramené le chômage au niveau le plus bas, par rapport à la population, que Cuba ait jamais connu. Les opérations de compensation entre les banques se sont élevées en 1957 à la somme de 6 milliards 745 millions de dollars, en augmentation de 2 milliards 45 millions par rapport à 1952. Le montant des dépôts dans les banques s'est élevé à 12 milliards 486 millions de dollars et le chiffre total des salaires versés aux ouvriers et aux employés, qui s'était élevé à 5 milliards 924 millions de dollars pour la période 1945-1951, a atteint 7 milliards 792 millions de dollars pour la période 1952-1957, soit une augmentation de près de 2 milliards de dollars au profit des salariés.

14. Comme ceux qui s'intéressent à ces questions s'en souviendront, Cuba a connu en 1952 et en 1953, ainsi que je l'ai indiqué à l'Assemblée générale il y a quelques années, une crise économique due à une production excédentaire de sucre: nous étions arrivés à produire en une année plus de 7 millions de tonnes de ce produit alors que nous ne disposions pas de débouchés suffisants. Le Président de la Banque nationale de Cuba, M. Joaquín Martínez Sáenz, ses experts et les autres banques du pays ont assuré le financement d'un plan du gouvernement pour retirer du marché 1.750.000 tonnes de sucre. Cette quantité devait être répartie au cours d'une période de cinq années pendant laquelle devait être versée la somme de 120 millions de dollars à laquelle s'élevait le financement de l'opération. Ce plan judicieux, appliqué de façon démocratique en consultation avec les parties intéressées et avec la coopération des propriétaires, des fermiers et des travailleurs agricoles, a sauvé la situation.

15. Notre industrie principale est aujourd'hui plus vigoureuse et plus prospère qu'elle n'a jamais été et le prochain gouvernement héritera d'une industrie plus solide et plus puissante qu'auparavant, d'une industrie libérée de tout passif et de tout excédent de sucre susceptible de peser sur le marché mondial.

16. Le peuple cubain a toujours souhaité que le développement de l'économie du pays ne dépende pas d'un produit unique. Comme tous les pays sous-développés, nous nous heurtons à des difficultés, essentiellement dues au fait que notre pays compte seulement 6 millions d'habitants et aussi aux barrières douanières qui s'opposent à un grand nombre de nos exportations. Malgré cela, grâce à la politique suivie par notre gouvernement et à l'action résolue de la Banque nationale de Cuba, des organismes qui en dépendent et des banques commerciales, nous avons réussi en une seule année à accomplir une œuvre très importante pour le développement de nos industries et de nos travaux publics. De plus, pour favoriser l'industrie du tourisme, on a construit et ouvert de nombreux hôtels et motels. Ces nouveaux hôtels disposent au total de 2.500 chambres à deux personnes.

17. J'ajoute que la marine marchande cubaine n'est plus une simple spéculation de l'esprit. Un certain nombre de navires, auxquels d'autres viendront bientôt s'ajouter, battent aujourd'hui pavillon cubain. La construction d'une cale sèche au port de La Havane, la création de l'Institut national de la pêche, l'aménagement d'une station de pêche, les chantiers navals qui vont être construits à Mariel, dans la province de Pinar del Río, les cités industrielles en cours d'érection, le projet relatif à l'utilisation de l'énergie atomique à

des fins pacifiques et économiques, la poursuite de l'exécution des programmes d'exploitation des ressources hydrauliques en vue de l'approvisionnement en eau des villes, et de l'irrigation, l'utilisation de la bagasse de canne à sucre, qui ne servait autrefois que de combustible et qui est maintenant à la base de très importantes industries de fabrication de papier journal et de papier commercial dans des usines qui ont été installées en plusieurs parties de l'île, la création d'une industrie nationale des métaux de base et de l'aciérie "La Antillana" pour le traitement du fer, et d'autres usines pour le traitement du cuivre, du manganèse et de l'or, ainsi que toutes les entreprises créées dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'industrie, des services sociaux et dans d'autres domaines, montrent clairement que Cuba est en plein développement économique, grâce aux efforts, aux études et au travail de l'admirable peuple cubain et de son gouvernement.

18. A l'ordre du jour de la présente session figure une question dont l'inscription a été proposée par le Secrétaire général, conformément à la décision prise par la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est tenue au début de l'année à Genève; il s'agit de la convocation d'une deuxième conférence qui s'efforcerait de résoudre les problèmes pendants, puisqu'il n'a pas été possible d'aboutir à des accords définitifs à la première Conférence. Nous voudrions exposer aux membres de l'Assemblée notre opinion sur cette question, que nous considérons comme très importante.

19. En premier lieu, je rappellerai que c'est la délégation de Cuba qui a proposé à Genève¹ la convocation d'une deuxième conférence. Dans sa proposition initiale, la délégation de Cuba demandait que l'Assemblée générale fût appelée à se prononcer, lors de sa quatorzième session, sur l'opportunité de la convocation d'une nouvelle conférence. Cette proposition a été l'objet d'un amendement, et il a été décidé à Genève que la question serait soumise à la treizième session de l'Assemblée générale.

20. Nous ne nous opposons pas à la convocation d'une nouvelle conférence sur le droit de la mer; au contraire, nous estimons cette conférence utile et même nécessaire. Toutefois, nous croyons que la convocation d'une nouvelle conférence quelques mois seulement après la première, sans avoir l'assurance qu'elle aboutira cette fois au résultat souhaité, peut présenter des inconvénients. Il serait peut-être plus prudent de laisser s'écouler un laps de temps suffisant pour que les gouvernements intéressés puissent étudier attentivement tous les problèmes posés et de s'efforcer de créer un esprit de compréhension mutuelle qui permette d'éviter que la deuxième conférence ne se termine comme la première, c'est-à-dire sans aboutir à des accords satisfaisants approuvés par la majorité prévue par notre règlement intérieur. Je le répète, nous ne nous opposerons pas à ce que l'Assemblée générale pourra décider, mais nous estimons de notre devoir de donner un avertissement à l'Assemblée. Les conférences internationales qui échouent produisent une impression pénible sur l'opinion publique.

21. La délégation de Cuba a constaté que les dépenses internationales continuaient à augmenter. Les dépenses initiales prévues pour l'Organisation des Nations Unies au titre de l'exercice 1959 s'élèvent à la somme de 59.006.170 dollars, et, si je parle de dépenses ini-

tiales, c'est parce qu'au cours de la présente session l'Assemblée générale sera appelée à approuver des crédits supplémentaires d'un montant de plus de 1 million de dollars, ce qui portera le budget de 1959 — je puis le dire sans crainte de me tromper — à une somme totale de plus de 60 millions de dollars. Par rapport au budget approuvé pour 1958, le budget de 1959 fait donc apparaître une augmentation de l'ordre de 3 millions de dollars.

22. En plus des dépenses du budget ordinaire, les Etats Membres devront couvrir les dépenses de la Force d'urgence des Nations Unies et celles du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban, qui s'élèveront au moins à 25 ou 30 millions de dollars. En outre, les prévisions budgétaires des neuf institutions spécialisées, y compris l'Agence internationale de l'énergie atomique, s'élèveront probablement à environ 60 millions de dollars; ce qui porte le montant total des dépenses internationales à environ 150 millions de dollars.

23. Si nous ajoutons à ce montant les contributions extra-budgétaires bénévoles (Programme élargi d'assistance technique, Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Fonds des Nations Unies pour l'enfance) et celles qu'exigera l'an prochain l'établissement du Fonds spécial, ainsi que d'autres dépenses de caractère régional telles que, pour les pays d'Amérique latine, les dépenses afférentes au fonctionnement de l'Organisation des Etats américains, nous arrivons inévitablement à la conclusion que les dépenses internationales deviennent trop lourdes à supporter, surtout pour les petits pays qui ne disposent pas de sources importantes de revenus du fait que leur économie est instable et insuffisamment développée. Bien que les pays qui se trouvent dans cette situation soient animés de l'esprit le plus élevé de coopération internationale, il sera extrêmement difficile de réclamer d'eux qu'ils fassent un effort financier plus grand que celui qu'ils ont fait jusqu'à présent.

24. Nous comprenons parfaitement que ces augmentations sont dues principalement aux tendances inflationnistes qui se manifestent dans le monde et à des obligations que le Secrétaire général doit remplir et dont il n'est pas responsable. Nous reconnaissons, d'autre part, que l'effort financier qui a été accompli ne l'a pas été entièrement en vain puisque, jusqu'à présent, l'Organisation des Nations Unies a pu, malgré des difficultés dues au fait qu'un groupe d'Etats Membres se refuse à tenir compte des décisions de la majorité, s'acquitter de sa tâche fondamentale qui est de maintenir la paix internationale et de favoriser le progrès économique et social des peuples.

25. Nous sommes, cependant, convaincus que le moment est venu de procéder à une révision des activités et des programmes de l'Organisation des Nations Unies, afin de maintenir les budgets dans des limites à peu près stables.

26. L'Organisation des Nations Unies fait beaucoup dans le domaine du développement économique. Non seulement il est prévu des crédits à cet effet dans le budget ordinaire de l'Organisation, mais encore on a institué le Compte spécial du Programme élargi d'assistance technique, qui est alimenté par des contributions volontaires. Si le Fonds spécial est constitué l'an prochain, il faudra de nouvelles contributions volontaires pour qu'il commence à fonctionner.

¹ Voir Documents officiels de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. II, Annexes, document A/CONF.13/L.25.

27. A l'augmentation des dépenses pour le développement économique et social des pays peu développés est venue s'ajouter, depuis quelques années, une augmentation des dépenses afférentes au maintien de la paix internationale, au point qu'il a fallu se procurer des ressources extraordinaires qui, cette fois, ne proviennent pas de contributions volontaires. Je veux parler de la Force d'urgence des Nations Unies, dont l'entretien doit être assuré par des contributions des Etats Membres, calculées selon le pourcentage de leur contribution aux dépenses de l'Organisation. La Force existe depuis deux ans, et le moment où l'on pourra la dissoudre ne semble pas proche. Au contraire, on envisage maintenant de lui donner un caractère permanent.

28. S'il doit en être ainsi, il faudra étudier le moyen de pourvoir aux dépenses relatives à l'entretien de la Force. La délégation de Cuba se permet de suggérer que, de même que l'on a institué le Compte spécial du Programme élargi d'assistance technique, qui est alimenté par des contributions volontaires, on crée un fonds d'urgence pour le maintien de la paix, également alimenté par des contributions volontaires, afin que le Secrétaire général puisse faire face à des situations d'urgence lorsque les dépenses encourues dépasseraient la limite des crédits prévus au budget à cette fin. Il ne nous paraît ni juste, ni équitable d'obliger tous les Etats Membres, comme on l'a fait pour la Force d'urgence, à contribuer à ce fonds spécial au prorata de leur contribution aux dépenses ordinaires de l'Organisation. Il est indéniable que le maintien de la paix intéresse également tous les Etats, mais il est non moins certain qu'il y a de petits Etats, pacifiques par tradition, qui ne provoquent ni crises ni conflits, qui n'interviennent en aucune manière dans des différends étrangers à leur région et à qui, en conséquence, il paraît injuste d'imposer une lourde contribution, comme s'ils devaient porter eux aussi la responsabilité de la situation.

29. A ce propos, nous rappelons le mémoire présenté il y a deux ans par les 20 délégations des pays d'Amérique latine lorsque cette question a été soulevée pour la première fois. Si l'on décide de créer un fonds spécial ou un fonds d'urgence pour le maintien de la paix, c'est aux membres permanents du Conseil de sécurité qu'il devra incomber d'apporter à ce fonds les plus importantes contributions initiales. De cette façon, il ne sera peut-être pas nécessaire de porter le montant du Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies de 22 à 30 millions de dollars, ce qui représente une augmentation considérable. Si l'on décide de créer le fonds d'urgence pour le maintien de la paix, on pourrait employer la même méthode que celle que l'on suit pour réunir les fonds nécessaires à l'exécution du Programme élargi d'assistance technique.

30. A notre ordre du jour est inscrite également une question dont l'inscription a été proposée par l'Australie [A/3875 et Add.1] et appuyée par l'Uruguay [A/3875/Add.2]. Tant que cette question restera inscrite à l'ordre du jour — et il faudra qu'elle y reste jusqu'à ce qu'elle soit réglée d'une manière juste et définitive — il sera manifeste qu'une grande puissance refuse de tenir compte des résolutions de l'Assemblée générale. Je veux parler de la question de Hongrie.

31. Comme on le sait, l'Assemblée générale a adopté, sur la tragique question de Hongrie, plusieurs résolutions qui demandent toutes que les forces armées de l'Union soviétique soient immédiatement retirées de Hongrie afin que le noble peuple hongrois puisse déci-

der librement de son destin. Ce sont les résolutions 1004 (ES-II); du 4 novembre 1956; 1005 (ES-II), 1006 (ES-II) et 1007 (ES-II); du 9 novembre 1956; les résolutions 1127 (XI) et 1128 (XI), du 21 novembre 1956; la résolution 1130 (XI), du 4 décembre 1956; la résolution 1131 (XI), du 12 décembre 1956; et la résolution 1132 (XI), du 10 janvier 1957.

32. Nous sommes actuellement saisis du rapport spécial du Comité spécial pour la question de Hongrie [A/3849], qui prouve une fois de plus que la situation dans ce malheureux pays reste toujours celle qui a motivé les résolutions antérieures de l'Assemblée générale, restées inopérantes. Il est remarquable que certains hommes d'Etat qui se disent neutres, et qui se sont montrés particulièrement exigeants lorsqu'il s'agissait de demander aux puissances occidentales de se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale, n'aient pas adopté la même attitude pour demander à l'URSS de se plier aux résolutions que j'ai citées et qui ont toutes été approuvées par l'écrasante majorité des Etats Membres. Il semble que ces hommes d'Etat mettent en pratique une étrange philosophie qui consiste à se montrer exigeants à l'égard de ceux qu'ils savent à l'avance devoir se conformer aux décisions de l'Organisation et exagérément tolérants à l'égard de ceux qui bravent ouvertement ces décisions. Ils prennent cette attitude, à la stupéfaction des peuples, sous le prétexte de servir la paix internationale et la coexistence pacifique.

33. Le représentant du régime hongrois a fait lundi dernier, dans la discussion générale, des déclarations qui surprendraient même les élèves des écoles primaires de n'importe quel pays d'Amérique. Le représentant de Kadár a posé la question suivante: "Quel esprit de justice a inspiré la guerre hispano-américaine de 1898 au cours de laquelle Cuba, Porto-Rico et les Philippines sont devenues colonies américaines?" [763ème séance, par. 86.] Je vais prendre la peine de répondre brièvement à cette question en citant des faits.

34. Cuba, les Philippines et Porto-Rico avaient été des colonies espagnoles pendant plusieurs siècles; après la guerre hispano-américaine, Cuba et les Philippines sont devenues des Etats libres, indépendants et souverains, et des Membres de l'Organisation des Nations Unies bien avant la Hongrie; Porto-Rico est un Etat libre associé des Etats-Unis d'Amérique; selon la volonté expresse de l'immense majorité de son peuple, qui s'est exprimée dans un référendum dont la légalité et la sincérité ne peuvent être mises en doute. Voilà quelle a été l'attitude de l'Etat vainqueur de la guerre de 1898.

35. En plein XXème siècle, l'Union soviétique, contrairement à tous les principes du droit et de la justice, a envahi la Hongrie et a provoqué la mort de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants hongrois qui luttaient pour la liberté de leur pays, et le soi-disant représentant de la Hongrie vient offrir aujourd'hui, à l'Assemblée, un spectacle dantesque en applaudissant à l'exécution en masse de ses compatriotes. Que l'opinion publique mondiale juge la conduite de chacune des deux grandes puissances dont je viens de parler!

36. Je considère de mon devoir de réaffirmer ici l'opinion de la délégation cubaine. Tant que l'on n'aura pas résolu définitivement le problème de la réunification de l'Allemagne, divisée par la force au mépris de tous les principes de la justice, tant que l'on n'aura pas réalisé l'unification de la Corée, réclamée par de multiples résolutions de l'Assemblée générale dont on n'a pas davantage tenu compte, tant que l'on n'aura pas

examiné à fond la situation des pays de l'Europe orientale soumis à une occupation contraire à toutes les règles du droit international, les peuples douteront, malgré toute l'éloquence qui pourrait être déployée dans cette assemblée, de l'efficacité de l'Organisation. C'est une vérité douloureuse et que nous ne pouvons ni méconnaître ni dissimuler. Si nous le faisons, nous n'obtiendrions comme seul résultat que de provoquer un grand découragement parmi les peuples intéressés, qui penseraient avec raison que nous les abandonnons.

37. La délégation de Cuba a confiance, malgré tout ce que je viens de dire, que le bon sens et l'esprit de justice prévaudront dans nos délibérations. Il faut avant tout que chacun de nous accomplisse son devoir à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et de l'humanité qui nous observe.

38. M. POPOVIC (Yougoslavie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la haute fonction de Président de l'Assemblée.

39. Un examen objectif de l'évolution des relations internationales pendant ces derniers mois démontre que maints efforts ont été faits et certains résultats non négligeables obtenus. Au nombre de ces résultats positifs, on peut citer notamment la conclusion de la troisième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, les progrès vers la suspension des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires et l'accord relatif à de nouvelles négociations à Genève à ce sujet. On voit donc qu'en dépit de toutes les difficultés et malgré l'effet négatif des nombreux problèmes encore non résolus, il est possible de progresser graduellement.

40. Il n'en est pas moins évident, cependant, que les progrès réalisés jusqu'ici et la somme des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour stabiliser la paix risquent d'être annihilés par les crises périodiques qui surgissent dans diverses parties du monde. Ces crises ont été particulièrement fréquentes ces derniers mois. On a pu espérer, après la conclusion satisfaisante de la troisième session extraordinaire d'urgence, que la détente irait en s'accroissant. Mais à peine avait-on paré à la phase critique, et avant même la mise en œuvre des recommandations de cette session, il s'est produit une nouvelle aggravation des antagonismes qui couvent depuis longtemps en Extrême-Orient, antagonismes qui sont partie intégrante de l'état général des relations internationales.

41. Des crises de ce genre enveniment les relations internationales et mettent la paix en danger. Elles ont tendance à paralyser l'effet positif des progrès accomplis et elles rendent plus difficile la solution des problèmes qui peuvent être résolus. Comment, par exemple, peut-on s'attendre à des progrès réels vers un accord sur le désarmement, dont nous avons tant besoin, si nous devons constamment faire face à des situations qui nous amènent au seuil de la guerre, et si, notamment, chacune des parties opposées rappelle à l'autre la force dont elle dispose, et l'avertit qu'elle pourrait en user. De ce fait, il s'effectue une mise en mouvement et une légalisation des armes de destruction massive les plus meurtrières, à vrai dire de tout ce que la communauté internationale s'emploie au prix de tant d'efforts, à mettre hors la loi.

42. On ne saurait oublier que ce que l'on appelle l'équilibre général des forces ne peut offrir et n'offre en lui-même aucune garantie réelle contre le déclenchement de la guerre. Il va de soi, au contraire, qu'en persistant à suivre effectivement une politique appuyée sur la force, on ne fait qu'accroître le danger de voir

les événements prendre un cours dont nous ne serons plus maîtres. C'est pourquoi les efforts concertés pour prévenir et surmonter les crises, c'est-à-dire la lutte pour la paix, impliquent nécessairement l'action délibérée pour repousser et refouler toute politique fondée sur la force.

43. Nous ne pouvons donc pas nous contenter indéfiniment d'éviter la guerre pour ainsi dire au dernier moment. Nous devons en même temps tâcher, par des efforts patients et continus, d'éliminer les causes qui, dans l'état actuel des relations internationales, sont à l'origine des situations critiques qui nous accablent. Cela exige que nous nous appliquions avec une énergie accrue à résoudre les problèmes à long terme qui se posent à l'Organisation.

44. Les opinions divergent quant aux causes des événements actuels d'Extrême-Orient, et aussi, par conséquent, quant au meilleur moyen de faire face à ces derniers. Le conflit est d'autant plus grave qu'en pratique il se déroule directement entre deux grandes puissances, et cela alors que l'une d'elles est, en quelque sorte, tenue par force hors de l'Organisation des Nations Unies. En outre, étant donné la nature des relations internationales actuelles et plus particulièrement des relations entre les blocs, ce conflit soulève la question, extrêmement délicate, d'une modification de la ligne de démarcation entre les forces des deux camps. Je crois que, puisque la question a été soulevée, aucune analyse objective ne peut nier le fait fondamental, à savoir que Taiwan et les îles du détroit de Taiwan font partie intégrante du territoire chinois. Nous estimons, comme nous l'avons déjà dit au début de cette session [754ème séance], que la situation dans cette région s'est aggravée en grande partie du fait que l'on a empêché la République populaire de Chine d'occuper à l'Organisation la place qui lui revient de plein droit. Il faut reconnaître aussi qu'en raison du cours des événements, ces questions ont également acquis, à l'heure actuelle, un aspect international qui intéresse la paix du monde et qui est devenu, d'une manière déterminée, un sujet immédiat de préoccupation pour la communauté des nations. Puisqu'il en est ainsi et puisque nous sommes convaincus qu'il faut obtenir, par l'emploi des moyens pacifiques, une solution assurant en même temps la paix et la satisfaction des droits légitimes déjà mentionnés, il va de soi que nous avons tous intérêt à ce que l'on arrive, par voie de négociations, à cette solution équitable, dont le premier pas serait, nécessairement, une solution positive de la question des îles côtières chinoises.

45. L'Assemblée générale s'est occupée, il y a quelques semaines, lors de la troisième session extraordinaire d'urgence, de la crise aiguë qui sévissait au Moyen-Orient. Cette session, qui s'est terminée par l'adoption, à l'unanimité, de la résolution présentée par les délégations des pays arabes [résolution 1237 (ES-III)], donne un exemple édifiant qui doit nous inciter à aborder les autres problèmes internationaux de la même manière constructive. La session a été suivie de l'efficace activité diplomatique qu'a, une fois de plus, déployée le Secrétaire général. Il est maintenant essentiel de permettre aux populations du Moyen-Orient elles-mêmes de façonner leur destinée librement et en paix, l'Organisation leur fournissant le concours dont elles jugeront avoir besoin. A ces fins, il est avant tout nécessaire de mettre à exécution sans tarder la recommandation unanime de l'Assemblée générale touchant le retrait des forces étrangères du Liban et de la Jordanie.

46. C'est donc de ce point de vue que le rapport [A/3934] qui nous a été soumis avant-hier par le Secrétaire général, conformément à la résolution adoptée à la troisième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, ainsi que les lettres des Gouvernements des Etats-Unis [A/3942] et du Royaume-Uni [A/3937] nous intéressent tout particulièrement. Nous considérons que les arrangements auxquels sont arrivés le Secrétaire général et les gouvernements intéressés du Moyen-Orient créent l'état de fait qui devait, aux termes de la résolution, faciliter un retrait prochain des troupes étrangères du territoire du Liban et de la Jordanie. Il en résulte, à notre avis, que les gouvernements dont les troupes se trouvent dans les deux pays ne peuvent pas faire dépendre le retrait de leurs troupes de conditions dont ils décideraient eux-mêmes. Nous espérons donc que, suivant les arrangements exposés dans le rapport du Secrétaire général ainsi que dans les déclarations contenues dans les lettres des deux gouvernements, un retrait complet des troupes étrangères du territoire du Liban et de la Jordanie sera effectué aussitôt que possible.

47. La paix et la coopération internationale dépendent essentiellement, comme l'expérience le prouve de plus en plus, de l'aptitude à s'adapter aux tendances politiques et sociales nouvelles qui se manifestent, soit d'une manière relativement calme, soit d'une manière explosive, dans les diverses parties du monde, ainsi qu'à reconnaître la légitimité de l'évolution qui s'y poursuit. A la base même de ces tendances se trouve la lutte progressive d'un nombre toujours plus grand de peuples résolus à s'affranchir de l'état de dépendance politique et économique auquel ils avaient été condamnés dans le passé, et à devenir des membres pleinement égaux en droits de la communauté internationale.

48. Les Nations Unies ont apporté récemment dans ce domaine une contribution importante; comme l'a dit le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/3844/Add.1], plusieurs millions d'hommes attendent, en Afrique et dans la région du Pacifique, d'être prochainement émancipés du régime de tutelle. Cela devrait nous inciter à nous opposer avec d'autant plus d'énergie aux tentatives persistantes, dont les conséquences sont aussi déplorables que vaines, en vue d'arrêter cette évolution par la force, comme c'est encore le cas en Algérie, à Chypre et ailleurs, et à exiger qu'on parvienne à des solutions concertées, basées sur le droit inaliénable des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

49. Pendant toute la période que nous sommes en train d'examiner, la course aux armements s'est poursuivie sans répit, avec toutes les conséquences dangereuses, que cela implique, étant donné surtout l'état actuel de tension des relations internationales. Les progrès exceptionnels de la science et de la technologie, qui ont permis de capter des sources d'énergie jusqu'ici insoupçonnées et ont mis l'espace cosmique et les profondeurs de l'océan à la portée de l'homme, sont encore envisagés, en premier lieu, du point de vue des possibilités nouvelles de destruction encore plus terrifiantes qui en résultent. En même temps, la distinction entre armes défensives et armes offensives tend de plus en plus à disparaître, même sur le plan technique.

50. Certes, on a accompli des progrès dans le courant de l'année vers une solution de quelques aspects ou de quelques éléments de la question complexe du désarmement. Cela pourrait et devrait, en fait, ouvrir la voie à d'autres progrès. A cet égard, nous pensons

plus particulièrement aux résultats qui ont été obtenus concernant l'arrêt des explosions expérimentales nucléaires et thermonucléaires. Ces résultats ont été rendus possibles en premier lieu par la décision, de la plus haute importance, prise par l'Union soviétique, de cesser unilatéralement les explosions expérimentales, et aussi par l'entente réalisée à la Conférence d'experts de Genève² et les déclarations des Gouvernements des Etats-Unis [A/3895] et du Royaume-Uni [A/3896 et Corr.1] faisant savoir que ces gouvernements étaient prêts à suspendre eux aussi les essais nucléaires pendant une certaine période et sous certaines conditions — conditions qui, à notre avis, ne sont pas toutes justifiées. Nous nous félicitons de ces progrès et nous sommes persuadés que rien ne devrait plus empêcher un accord sur l'arrêt immédiat, général et durable des essais nucléaires. Nous sommes donc en droit d'espérer que la conférence des représentants des puissances qui ont effectué des essais nucléaires aboutira rapidement à un accord et que ces puissances en appliqueront les dispositions le plus tôt possible. Il convient de mentionner aussi l'entente au sujet d'une conférence technique sur la question des garanties contre les attaques par surprise. La délégation yougoslave, ainsi que maintes autres, est d'avis que la conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires et la nouvelle conférence technique devraient être toutes deux reliées aussi étroitement que possible à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons l'espoir que l'Assemblée générale fera les recommandations nécessaires à cet effet.

51. Nous devons constater avec regret que, pendant ces 12 derniers mois, il y a eu un arrêt dans l'activité des Nations Unies dans le domaine du désarmement proprement dit. C'est là une situation qu'on ne saurait considérer comme normale tant du point de vue du désarmement que de celui du rôle et des responsabilités que la Charte confie à l'Organisation. Nous ne pouvons guère espérer réaliser des progrès nouveaux et plus substantiels dans le domaine du désarmement si nous n'y appliquons des critères différents et un cadre plus large que ceux qui sont déterminés par les besoins et les intérêts rigides des alliances militaires. En d'autres termes, il faudrait aborder ce problème en garantissant une expression plus complète de l'intérêt général de la communauté internationale à la sauvegarde et au renforcement de la paix. Ce problème devrait par conséquent être traité avant tout dans le cadre de l'Organisation. Personne ne nie la responsabilité particulière des grandes puissances dans le domaine du désarmement; de même que celle des alliances à la tête desquelles elles se trouvent, d'autant plus que les dissensions entre ces puissances sont les causes principales de la situation regrettable où nous nous trouvons en cette matière. Si, cependant, ces puissances sont vraiment prêtes à négocier et à parvenir à un accord, le cadre de l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'intérêt et la participation des autres pays ne pourraient que contribuer à la conclusion de cet accord.

52. Les études techniques et les travaux préliminaires des conférences d'experts ont une place importante dans la solution du problème du désarmement. Nous sommes persuadés, cependant, que celui-ci est, par la force des choses, essentiellement politique et qu'il faut, par conséquent, tâcher de le résoudre sur ce plan.

53. A notre avis, il convient, à cette fin, de constituer aussitôt que possible l'organe des Nations Unies pour

² Conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires, tenue du 1er juillet au 21 août 1958.

le désarmement. Il doit s'agir, selon nous, d'un organe politique en mesure de travailler efficacement et qui soit composé d'une façon équilibrée et acceptable pour tous. On devrait, nous semble-t-il, parvenir d'autant plus facilement à créer un tel organe que la question du désarmement n'est pas, comme certains de ceux qui m'ont précédé à cette tribune l'ont déjà souligné, de celles qui se prêtent à une décision prise à la majorité.

54. Le Gouvernement yougoslave, on s'en souviendra, s'est déclaré partisan de la méthode qui consiste à conclure des accords initiaux et partiels qui ne soient pas reliés conditionnellement les uns aux autres, parce qu'il considère cette méthode comme la plus pratique et la plus efficace. C'est cette façon d'aborder la question du désarmement qui était préconisée dans le projet de résolution³ dont nous avons saisi le Sous-Comité de la Commission du désarmement en 1956, dans le mémorandum⁴ que le Gouvernement yougoslave a adressé au Sous-Comité en 1957, proposant notamment la cessation unilatérale des essais nucléaires, et dans le projet de résolution⁵ que nous avons présenté à l'Assemblée générale à sa douzième session.

55. Nous sommes d'avis, à cet égard, qu'il serait peut-être utile que l'Assemblée fasse, à l'organe des Nations Unies chargé de la question du désarmement, des recommandations ayant trait aux éléments de cette question qui offrent le plus de chances de donner lieu à un ou plusieurs accords initiaux.

56. La délégation yougoslave maintiendra sa position en faveur d'une réduction des dépenses militaires, qui aurait pour effet d'alléger le fardeau des armements et de rendre possible une aide économique plus efficace aux pays sous-développés. Elle s'est constamment prononcée également en faveur — et continuera à le faire — des mesures tendant à ce que l'espace cosmique ne soit utilisé qu'à des fins pacifiques et scientifiques. Nous parlerons plus longuement de cette question, parmi d'autres, devant la Première Commission lorsque le moment sera venu.

57. Les besoins économiques affectent profondément l'évolution des relations internationales. Le développement inégal de l'économie mondiale se reflète dans un grand nombre de faits politiques et sociaux. Un problème très discuté de nos jours, celui des relations entre pays économiquement avancés et pays sous-développés, se pose d'une façon sans cesse plus pressante. Ses répercussions sur le plan international sont, par la nature même des choses, considérables. Il est donc impossible de dissocier les efforts déployés pour améliorer les relations politiques internationales des tentatives faites pour développer les relations économiques, et vice versa.

58. Les initiatives prises et les propositions nouvelles présentées à ce sujet de divers côtés traduisent l'interdépendance économique croissante des pays du monde et devraient contribuer à l'expansion de la coopération internationale dans le domaine économique. Plus ces propositions seront en harmonie avec la Charte et seront intégrées dans le cadre général des activités de l'Organisation, plus elles seront assurées de l'appui général.

59. La coopération bilatérale continue à régner dans les relations internationales. Nous avons à notre époque, et notamment depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, assisté au développement relativement rapide de la coopération multilatérale, surtout de la coopération régionale. Une nouvelle forme de coopération internationale dans le domaine économique, qui est également le produit de l'après-guerre, est la coopération dans le cadre de l'Organisation. Favoriser cette dernière forme de coopération est d'une importance capitale parce que le cadre actuel aussi bien que les formes des relations économiques internationales ne correspondent plus aux besoins du monde dans lequel nous vivons, avec toutes ses contradictions, ses changements et ses progrès. Le monde contemporain exige, en fait, des formes de coopération plus larges, plus universelles et plus généralement acceptables.

60. Nous ne doutons pas que la forme de coopération dont nous venons de parler continuera à se développer. Les 10 dernières années sont, à cet égard, hautement significatives. Le rythme auquel se fera ce développement n'est bien entendu pas sans importance. La Yougoslavie a toujours favorisé cette forme de coopération, sans pour cela négliger les rapports bilatéraux et, partout où cela est possible, les rapports régionaux. Nous ne pensons pas que ces formes de coopération s'excluent l'une l'autre. Nous croyons, au contraire, qu'elles se complètent.

61. Conformément à cette politique, nous avons, dès le début, appuyé la création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED). Nous espérons que, dans un avenir prochain, l'Organisation donnera vie à cette institution aussi. La création, cette année, du Fonds spécial confirme, à notre avis, que le SUNFED est indispensable; et c'est dans ce sens que nous sommes favorables à l'établissement du Fonds spécial en tant qu'étape dans cette direction.

62. Ma délégation estime, comme de nombreuses autres délégations, qu'il est également de la plus haute importance pour le développement des pays sous-développés de stabiliser le marché des matières premières. C'est pourquoi nous nous félicitons que la Commission du commerce international des produits de base, dont c'est là l'une des tâches principales, ait été rétablie.

63. La conclusion fondamentale qu'il y a lieu de tirer de tout ce que nous avons dit jusqu'ici est, à notre avis, que, dans l'état actuel des relations internationales, il faut avant tout conserver la méthode des négociations et des solutions concertées, et en élargir l'application. Fidèle à ce principe, mon gouvernement appuie activement toutes les formes de négociation conduisant à la stabilisation de la paix et à l'établissement de relations pacifiques entre les nations. Nous sommes profondément convaincus que l'Organisation des Nations Unies est un centre particulièrement indiqué pour rapprocher les points de vue et réaliser des accords, ce qui a, d'ailleurs, été amplement démontré par l'expérience.

64. Toute initiative dans ce domaine doit être, à notre avis, jugée en fonction du réalisme et du désir d'aboutir à un accord qui l'inspirent. Une politique qui vise à des solutions concertées consiste avant tout, selon nous, à s'efforcer de rapprocher les points de vue différents en conformité des exigences du développement et du progrès social de l'humanité, et sur la base de l'égalité et de la non-ingérence. Mon gouvernement s'est toujours efforcé d'établir, tant à l'Or-

³ Voir *Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1956*, document DC/92.

⁴ *Ibid.*, *Supplément de janvier à décembre 1957*, document DC/112, annexe 4.

⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, Annexes*, point 24 de l'ordre du jour, document A/C.1/L.180.

ganisation des Nations Unies que dans ses relations bilatérales, une coopération étroite et mutuellement avantageuse avec tous les pays, particulièrement avec les pays voisins, quels que soient leur système social et leur forme de gouvernement. Je crois qu'à cet égard nous avons obtenu de remarquables résultats avec tous ceux qui ont témoigné des mêmes dispositions.

65. Il est vrai, par ailleurs, que la politique de coexistence active, du fait même qu'elle est l'opposé des tendances qui, dans les relations internationales, ont pour effet d'élargir le fossé entre les nations et les blocs, se heurte souvent à l'incompréhension ou à la réaction négative de ceux qui soutiennent les tendances dont on vient de parler. C'est là que réside la cause principale des difficultés que mon pays rencontre dans ses relations avec certains pays. Cela ne signifie évidemment pas que la politique de coexistence soit erronée. Tout au contraire, cela souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour faire prévaloir cette politique dans le domaine des relations internationales.

66. Les vues que j'ai essayé d'exposer expriment l'essentiel de la politique de coexistence pacifique et active telle que nous la concevons. Cette politique n'exprime pas les seules exigences d'une tendance particulière du développement social ni ne correspond seulement aux intérêts particuliers de certains pays. Elle représente une nécessité objective de l'époque contemporaine. Il est évident que le monde prend de plus en plus conscience de cette nécessité. Je crois que cela a été confirmé pleinement par de nombreuses déclarations faites au cours de la discussion générale. Les vues qu'ont exprimées les représentants de nombreux pays montrent que la politique de coexistence est la seule possible aujourd'hui et que les trop fréquentes crises et convulsions se produisant dans les relations internationales sont, en réalité, provoquées par l'incompréhension, la méconnaissance et la non-application des postulats de la coexistence, qui sont aussi ceux de la Charte. Les représentants de plusieurs pays, notamment de petits pays, "engagés" ou "non engagés", se sont, dans une large mesure, déclarés d'accord sur ce point et se sont exprimés clairement à cet égard. L'importance et le rôle croissants de ces idées et des forces qui les expriment sont, nous en sommes convaincus, les traits les plus encourageants dans les relations internationales actuelles.

67. Je voudrais souligner, en terminant, que la délégation yougoslave, pleinement consciente de l'importance de cette session de l'Assemblée générale pour la cause de la paix et de la coopération internationales, s'attachera à contribuer activement au succès de ses travaux.

68. M. TAMAYO (Bolivie) [traduit de l'espagnol] : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, d'ajouter aux nombreuses félicitations que vous m'avez reçues à l'occasion de votre élection, celles de la délégation de la Bolivie.

69. Je me rends compte des limitations qu'impose le fait de parler au nom d'un petit pays, encore que la puissance de la parole, comme l'histoire contemporaine le montre, revête une importance qui ne dépend pas de la possession d'un immense et terrible appareil de force. Les petits pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, ou même les pays européens qui essaient de réaffirmer leur position dans la zone de conflits que constitue la zone frontière entre l'Orient et l'Occident, ne peuvent opposer aux manifestations de puissance ou aux déploiements de force que leur sens de la dignité humaine, leur respect pour les aspirations simples et

fondamentales de l'homme et leur adhésion aux principes du droit. Ce sont là des valeurs qui empêchent de classer les pays exclusivement en fonction du chiffre de leur population ou du volume de leurs échanges. Comment les petits pays peuvent-ils se défendre, si ce n'est au moyen de ces armes insaisissables qu'offrent le droit international, la responsabilité du pouvoir qui incombe aux grandes puissances ou la solidarité compréhensive des petits pays eux-mêmes?

70. Cependant, la question de savoir si la constitution d'un système de droit international est possible est une question en rapport non seulement avec la disproportion croissante entre les grands et les petits pays, disproportion qui n'a cessé d'accentuer l'écart qui les sépare sur le plan politique et culturel, mais également avec l'orientation que prennent les systèmes de relations ou d'union entre les petits pays. Ceux qui espèrent ou qui ont confiance en la possibilité de transformer les relations de force entre les grandes puissances en un véritable système de droit international, comprenant des organes spéciaux et régi par des lois inviolables qui ne seraient pas soumises à l'influence prépondérante du plus fort, ne fondent pas cet espoir sur le fait que les grandes puissances auraient développé de façon harmonieuse les éléments matériels du pouvoir et la capacité, du point de vue moral et politique, d'en faire usage dans l'intérêt du genre humain; ils le fondent sur le fait que seule la limitation rationnelle de ce pouvoir, la pratique sans cesse accrue de l'empire sur soi-même, peut permettre à ces grandes puissances de se maintenir. L'époque de la *pax romana*, c'est-à-dire l'époque des empires fondés sur l'affirmation absolue de la souveraineté d'une grande puissance, est depuis longtemps révolue. Nous vivons en une époque où les grandes puissances ne peuvent augmenter leur pouvoir en faisant la guerre et ne peuvent gagner la paix qu'en acceptant leurs immenses responsabilités et en ayant le courage de limiter elles-mêmes leur souveraineté. Aujourd'hui plus que jamais, on peut et l'on doit réaffirmer le principe que mon pays a énoncé en mai 1944, vers la fin de la deuxième guerre mondiale: "Nul n'est puissant gratuitement, nul n'est puissant impunément."

71. Nous sommes parvenus à un moment de l'histoire de l'humanité où les petits pays fondent leur sécurité sur l'insécurité de l'appareil de force des grandes puissances, sur leur capacité de s'associer pour la défense des règles de droit et sur l'accroissement rapide de leurs niveaux de vie et l'éveil de la conscience de leurs populations attardées. Il n'existe plus maintenant aucun pays qui se sente en sécurité tandis que s'accumulent les armes atomiques; la diffusion de ces armes a été, pour les petits pays, la principale et peut-être l'unique défense. En effet, les grandes puissances ne mettent plus seulement en jeu le sort d'une partie de l'humanité ou de pays dépendants, mais leur propre sort et leur propre existence. La constatation de ce simple fait absolument irréfutable est à l'origine, sinon d'une nouvelle conception de la sécurité internationale, du moins d'une politique de sécurité et d'une tendance inéluctable à faire un usage de plus en plus raisonnable du pouvoir.

72. Il s'agit, en bref, de la tendance des grandes puissances, dans le cadre de la politique internationale et en cette époque de l'histoire, à favoriser et à appuyer l'action des petits pays ou, plus exactement, des régions sous-développées du monde. Les petits pays ont le droit de soutenir la thèse selon laquelle ils ne peuvent obtenir une vie meilleure que grâce à une politique d'assistance de la part des grandes puissances en ce qui concerne

la fourniture de moyens financiers et d'une assistance technique, l'organisation de marchés d'exportation stables et l'établissement d'un rapport équitable entre les prix d'achat et de vente. Il faut tenir compte du fait que la politique de l'assistance des grandes puissances aux pays insuffisamment développés, dont la nécessité découle logiquement de la répartition inégale dans le monde du pouvoir et des richesses économiques, est susceptible d'être développée et perfectionnée de façon à servir au mieux à la fois les intérêts des pays donateurs et ceux des pays bénéficiaires. Cependant, cette politique est insuffisante et sa conception n'est pas tout à fait moderne si les petits pays ne décident pas de s'attaquer aussi eux-mêmes au problème de la nécessité de leur propre intégration et des relations qu'ils entretiennent entre eux, condition essentielle de toute lutte sur le plan international pour une vie meilleure. Tandis que les pays industrialisés d'Europe se liguent pour instituer un marché commun et mobilisent leurs capitaux et leurs connaissances pour édifier une communauté du fer et de l'acier, les pays d'Amérique latine croient possible, sans renoncer à se faire parfois concurrence, de créer un marché commun ou un fonds régional de financement de l'industrialisation, ou une association régionale de producteurs de denrées alimentaires et de matières premières.

73. Bien que les institutions du droit interaméricain se soient perfectionnées, les pays de l'Amérique latine vivent séparés les uns des autres, entourés de barrières douanières et de dispositifs qui les isolent; en d'autres termes, tandis que les mécanismes de solidarité sur le plan diplomatique se renforcent et tandis que la nécessité politique d'une union entre les pays de l'Amérique latine apparaît plus nettement, la disparité et la rivalité des économies de pays situés en une même région ne cessent d'augmenter.

74. Cela signifie que la politique suit de très loin le développement idéologique et que nous nions dans la pratique ce que nous affirmons en théorie en ce qui concerne la communauté de destin des pays de l'Amérique latine. Cette communauté de destin ne pourra pas se réaliser si les marchés de ces pays demeurent semblables à des compartiments étanches, si leurs frontières sont des fossés qui empêchent la libre circulation des personnes, des capitaux et des marchandises, si chaque pays se consacre uniquement à l'examen des problèmes qui n'intéressent que son propre territoire. Il faut avoir le courage de reconnaître que les pays de l'Amérique latine n'ont guère progressé dans la tâche qui consiste à transformer les particularismes nationaux en une intégration régionale, c'est-à-dire en un type d'association ayant pour objet de compléter les capitaux et les approvisionnements disponibles et d'élargir le champ des activités de chaque pays. Cette intégration régionale ne doit entraîner ni subordination ni exclusion, mais doit, dans la pratique, permettre aux divers pays de reprendre conscience de leur solidarité et de s'acheminer vers la nouvelle communauté latino-américaine que l'on évoque si souvent depuis l'époque héroïque des guerres de l'indépendance.

75. C'est précisément en cette époque qu'est devenue parfaitement claire la nécessité de mettre en accord l'idéologie et la politique, les théories de la solidarité et les mesures pratiques tendant à assurer l'union, en une communauté de destin, des peuples indo-espagnols de l'Amérique. Il y a plus d'un siècle que l'Amérique latine a formulé la doctrine de l'intégration régionale ou du nationalisme continental; c'est pourquoi il est surprenant que les tendances isolationnistes l'aient em-

porté sur la nécessité d'une compénétration, et la politique statique et régressive sur la politique dynamique de l'association pour travailler en commun à résoudre les problèmes internationaux. Si les peuples de notre hémisphère avaient déjà acquis la maturité nécessaire pour traduire dans les faits économiques et politiques le nationalisme latino-américain, leurs économies ne seraient pas aussi tragiquement vulnérables, ils ne dépendraient pas de façon aussi vitale des marchés extérieurs de capitaux et de produits, et leurs industries ne seraient pas établies sur une si petite échelle.

76. Mais cette politique, qui tend à créer un esprit communautaire parmi les pays de l'Amérique latine, cette politique qui a été dans le monde entier la première de ce genre que l'on ait élaborée dans l'histoire moderne, est en retard sur celle que pratiquent les pays d'Asie et d'Afrique: le nationalisme africain ou le nationalisme des peuples arabes ont pris les devants en montrant les possibilités d'action, en cherchant à résoudre solidairement les problèmes que les petits pays ne peuvent pas résoudre seuls. La condition préalable pour qu'existe une coopération efficace entre petits pays et grandes puissances, une coopération sincère et non une subordination précaire, est le groupement et l'association des petits pays, et la coordination de leurs économies et de leurs frontières.

77. C'est cette thèse si ancienne et cependant si peu mise en pratique que désire exposer, à l'Organisation des Nations Unies, l'un des pays les plus pauvres de l'Amérique latine, sans accès à la mer, et qui a eu le courage de faire une révolution totale pour compléter les résultats des guerres d'indépendance et donner à l'Etat un caractère véritablement démocratique. La Bolivie estime que le problème de son étain, de son tungstène, de ses produits minéraux de base, de son pétrole ne doit pas être posé uniquement sur le plan local, mais d'une manière compatible avec le sentiment qu'elle a de sa solidarité avec les autres pays de l'Amérique latine et de sa participation à leur destin. En Amérique, la notion de voisinage doit être fondée sur l'idée que nous avons des frontières spirituelles communes avec tous les peuples qui participent à notre communauté de destin.

78. Telle est la situation dans laquelle se trouve actuellement mon pays, devant l'agression économique de l'URSS, destinée à provoquer l'effondrement du marché international de l'étain. L'horreur, que nous entrevoyons, d'une agression armée au moyen des armements modernes ne doit pas nous faire oublier qu'une agression d'ordre économique force elle aussi dans ses derniers retranchements le peuple qui en est victime et le mène à la décadence totale et à un état de misère insupportable. Les énormes quantités d'étain que l'Union soviétique a lancées sur le marché mondial ne peuvent être destinées qu'à abattre les peuples qui vivent de l'exportation de ce produit minéral et à profiter de leur mécontentement et des troubles sociaux qui peuvent en résulter.

79. Mon pays a procédé à une profonde transformation politique, économique et sociale. Le peuple est libre et le pays est souverain. Il n'y existe pas de pouvoirs oligarchiques sous quelque forme que ce soit. Si l'attitude adoptée par l'URSS était en accord avec sa propagande, elle devrait respecter ce pays qui a déployé de si grands efforts pour émanciper son peuple et reconquérir sa dignité. Mais cette révolution s'est faite sans l'appui de personne, sans que l'on ait eu recours à une doctrine étrangère à la tradition chrétienne du peuple bolivien. La vérité est que mon pays connaît

actuellement une guerre économique déclenchée par des ennemis lointains pour lesquels la Bolivie n'est qu'un objectif de plus dans leur complexe offensive mondiale. Je fais appel aux pays libres du monde pour qu'ils réfléchissent à cette grave situation.

80. Il y a lieu de souligner que la Bolivie n'a pas fait une révolution uniquement pour assurer au peuple bolivien le droit de se gouverner lui-même, mais aussi pour apporter à son économie, en l'associant aux économies des autres pays de la région, les éléments qui lui faisaient défaut et pour orienter dans une voie nouvelle sa politique nationale. Le nationalisme révolutionnaire de la Bolivie se trouve traduit et reconnu dans les accords économiques et les accords relatifs aux communications que ce pays a signés avec tous ses voisins. Le pétrole de la Bolivie, ses produits minéraux et son café doivent servir à améliorer la situation des nations sœurs qui manquent de ces éléments essentiels au développement. Mais ce n'est là qu'un effort isolé. La Bolivie espère qu'il se transformera en un effort collectif et en une politique d'intégration à appliquer progressivement mais immédiatement.

81. Le marché commun latino-américain, qui est vraiment la condition préalable, sur le plan commercial, de l'organisation industrielle du continent, doit être un objectif d'aujourd'hui et non pas de demain. Il en est de même du fonds régional de financement qui devra stimuler la constitution d'un marché latino-américain de capitaux et accroître les moyens financiers dont disposent les entreprises agricoles, industrielles ou celles qui dispensent des services. Il en est de même de la création de coopératives ou d'associations régionales de producteurs de métaux, de fibres textiles, de café et de pétrole. Ces formes d'intégration contribueront plus à assurer la stabilité du marché et à permettre l'établissement de prix équitables caractérisés par un juste rapport entre la valeur des exportations et la valeur des importations que toutes les plaintes et toutes les réclamations que l'on peut présenter dans des conférences régionales ou internationales. Ce qu'il faut, c'est que les petits pays, au lieu de tout attendre de la politique de coopération et d'assistance des grandes puissances, commencent par pratiquer la solidarité entre eux.

82. Le moment est venu aussi, pour les pays d'Amérique latine, d'adopter un système d'échanges qui soit adapté à leur pauvreté en moyens internationaux de paiement, évaluables en or ou en dollars, en appliquant les méthodes de la compensation multilatérale. Nous sommes parvenus à un stade où les systèmes de compensation bilatérale, comme ceux qui existent entre la Bolivie et le Chili, entre la Bolivie et l'Argentine, entre la Bolivie et le Brésil, sont trop étroits et insuffisants. Il en résulte la nécessité urgente et vitale de transformer le système bilatéral en un système plus étendu, multilatéral, qui offre la possibilité de transférer les soldes créditeurs et débiteurs, et qui augmente considérablement le pouvoir d'acheter et de payer des produits de l'Amérique latine. Les produits de base de l'économie de l'Amérique latine doivent servir à créer, dans cette région, un pouvoir d'achat nouveau et toujours croissant.

83. Les bases de ce système sont très simples: il s'agit d'appliquer la doctrine de solidarité qui est mise en pratique depuis la génération de 1810 à laquelle nous devons notre libération, de remplacer les principes de la concurrence par ceux de la coopération entre les pays et d'utiliser les méthodes d'intégration économique. Ce qu'il faut, ce n'est pas, actuellement, que nous adop-

tions une nouvelle théorie régionale ou internationale, mais un comportement nouveau; tel est l'appel que lance un pays qui est un petit pays, sans doute, mais qui se sent inspiré par l'intérêt d'une cause supérieure, comme l'est celle du nationalisme latino-américain. Nous sommes obligés de tirer une leçon du nationalisme qui, indépendamment de son contenu politique, groupe les Indiens, les Indonésiens, les Arabes et les Africains. Nous espérons que cet appel servira à attirer l'attention de l'opinion publique mondiale sur les problèmes que posent à la Bolivie son étain et ses exportations de base, ainsi que sur l'insuffisance notoire des prêts accordés par les banques étrangères aux pays sous-développés, à un moment où l'offensive soviétique vise à provoquer l'effondrement du marché international de l'étain.

84. L'expérience de la Bolivie est la même que celle des pays d'Amérique latine qui ne peuvent espérer obtenir sur le marché extérieur les capitaux dont ils ont besoin pour leur industrialisation et leur développement. Même une institution aussi solide et aussi extraordinairement dotée de concessions pétrolières et de capital fixe que l'est l'organisme national bolivien du pétrole n'a pu obtenir les dollars dont elle a besoin pour entreprendre de manière décisive l'exploitation et le raffinage, et transformer sa production en une force d'impulsion pour le développement agricole, industriel et minier du pays. Les institutions chargées du financement des pays insuffisamment développés, qui vise à associer les investissements publics extérieurs et les investissements privés, sont loin de répondre aux besoins et aux aspirations de ces pays et n'aident pas suffisamment à augmenter la productivité à un rythme qui compense celui de l'augmentation naturelle de la population. Mais on pourrait faire œuvre plus constructive en participant à la création de nouvelles institutions de financement et de défense économique, d'intégration et de coopération effective qu'en essayant de modifier la structure des organismes internationaux existants, qui ont déjà leur physionomie particulière, leurs méthodes et leurs techniques propres.

85. Je n'hésite pas à affirmer que ce serait la non seulement la meilleure façon, pour l'Amérique latine, de contribuer à assurer intégralement son propre développement — car il s'agit d'améliorer les méthodes industrielles et aussi les structures sociales et politiques qui seraient libérées des forces négatives qui les maintiennent sur un plan local et national limité — mais que ce serait également la meilleure façon de contribuer à la cause de la coopération internationale et de l'établissement d'une paix juste dans le monde.

86. La force du droit international dans la pratique ne dépend pas seulement des relations entre les grandes puissances, mais en outre du regroupement, sur le plan régional, des petits pays sous-développés en de nouvelles entités économiques et politiques. La responsabilité de la paix dans le monde n'incombe pas seulement aux forts mais aussi aux faibles, dans la mesure où ceux-ci cesseront de constituer des groupements inconsistants de pays sans idéal propre, pour se transformer en sociétés intégrées et en participants actifs aux accords internationaux. Il en résulte que le problème de l'intégration des pays d'Amérique latine n'est pas seulement une question intéressant uniquement les pays de la région, qui cherchent à traduire d'une manière plus satisfaisante leurs aspirations nationales, mais aussi une question qui est en rapport étroit avec la nécessité de créer un meilleur système de relations pacifiques soumise aux règles du droit. Dans la mesure où ces

nouvelles entités se créeront et se constitueront, les relations entre les grandes puissances pourront s'améliorer, car l'immense responsabilité que portent ces puissances aura diminué, ainsi que leur étroite dépendance vis-à-vis des forces dont chacune d'entre elles dispose, et le monde pourra voir s'établir un concept nouveau et réaliste d'un "état mondial de droit".

87. Telles sont, de l'avis de la délégation bolivienne, du peuple bolivien et de son gouvernement révolutionnaire, ainsi que l'établit la doctrine de la révolution bolivienne, la responsabilité et la mission des pays d'Amérique latine et des petits pays d'Asie et d'Afrique; telle est la mission non seulement des peuples latino-américains, arabes, indonésiens ou africains, mais aussi de tous les hommes, rendus solidaires par leur communauté de destin et champions résolus de la cause de leur unité indivisible.

88. M. PORRAS BARRENECHEA (Pérou) [*traduit de l'espagnol*]: C'est pour moi un honneur et une responsabilité que d'occuper cette tribune d'où les paroles sont entendues dans le monde entier, pour intervenir dans le débat qui se déroule annuellement à l'Organisation des Nations Unies sur la situation internationale et l'ordre mondial, à des fins constructives en faveur de la paix et de la compréhension entre toutes les nations. C'est là une tâche qui est facilitée par la vocation pacifique et civilisatrice ancienne du Pérou sur le continent sud-américain, par son adhésion, dès la première heure, aux pactes qui y ont donné naissance à l'organisation juridique de l'Amérique espagnole à l'époque de son émancipation, et par la contribution qu'il ne pouvait manquer d'apporter à la création et au maintien du grand pouvoir moral et modérateur de l'Organisation des Nations Unies. Mais c'est en revanche une tâche ardue et difficile que de se tenir sur le plan de la sincérité absolue qui doit s'imposer à notre conduite, en raison de la confusion et de la contradiction des principes et des intérêts, de la diversité et du caractère inattendu des situations, de la fatigue et de la désorientation actuelle des masses, alors que, comme l'a dit un humaniste européen, nous vivons en des temps difficiles où l'on ne peut ni parler ni se taire sans danger.

89. Certes, l'inquiétude de l'heure présente n'est pas unique dans l'histoire, qui a connu des périodes analogues d'incertitude et d'inquiétude, d'abaissement des normes éthiques et politiques, de danger pour le règne de l'intelligence et de la liberté, de vagues de déchainement dans l'ordre politique et moral, tant intérieur qu'international. L'histoire montre que les forces spirituelles ont réussi à vaincre toutes les menaces de violence et d'intolérance des poussées égoïstes et destructrices et que, sans atteindre jamais complètement la vérité et la liberté, elles ont toujours réussi, malgré les luttes et les antagonismes inconciliables, à maintenir l'équilibre fondamental des nations dans le cadre de la dialectique créatrice de l'humanisme et de la civilisation.

90. L'heure présente, comme aux périodes historiques les plus graves de transformation du monde, est une heure d'inquiétude constante, puisque à de courtes périodes de calme relatif en succèdent d'autres où la guerre froide, l'agression indirecte et l'attaque par surprise s'approchent dangereusement des zones névralgiques. Comme au temps des guerres de religion, on peut craindre de nouveau les inquisitions intérieures et extérieures, et le langage et les argumentations acerbés, entachés de dogmatisme, s'écartent de la prudence, de la discrétion et de la courtoisie acquises au cours

des siècles et qui sont les fleurons de la civilisation. Mais, cette fois, l'épreuve de force qui frise la catastrophe ne met pas seulement en péril l'existence des deux gigantesques acteurs principaux du drame et des grandes puissances qui sont au premier rang de leurs groupes respectifs, mais elle compromet aussi la santé et la vie de toute l'humanité et l'avenir de la civilisation.

91. Dans ces conditions, la discussion directe entre les grandes puissances, que ce soit au sujet des divisions tragiques de l'Europe orientale ou de l'Extrême-Orient, du désarmement ou de la cessation des essais nucléaires, ou de la rivalité de puissance, ne parvient pas à produire un relâchement de la tension mondiale, comme on l'a vu à maintes reprises, parce qu'elles ne peuvent même pas se mettre d'accord sur l'ordre du jour d'une conférence. Cela est dû au fait que chaque geste accompli et chaque parole prononcée soulèvent une question de prestige. On craint qu'une concession ou une attitude souple ne soient interprétées comme une faiblesse par la propagande de la partie adverse. Les chances qu'a une conférence des grandes puissances de se tenir sont compromises par la crainte qu'elle ne serve les fins de la propagande de l'adversaire.

92. C'est là que celles qu'on appelle les petites nations, dont les intérêts vitaux sont en jeu aussi bien que ceux des nations puissantes, peuvent jouer un rôle et servir utilement d'intermédiaires. Elles pourraient étudier les moyens possibles et pratiques de réduire la tension, ne serait-ce pour commencer qu'à un degré modeste. Il est certain que quelques-uns des problèmes qui divisent le monde sont actuellement difficiles à résoudre et que quelques-uns sont même insolubles. Cela est vrai en ce qui concerne les peuples privés de leur indépendance en Europe, le cas dramatique et émouvant de la Hongrie, celui de l'unification de l'Allemagne, ou encore celui des peuples qui aspirent à acquérir une personnalité internationale en Orient, dont la situation préoccupera toujours tous les hommes libres du monde. Mais, si la paix véritable et complète est temporairement irréalisable, on peut limiter le théâtre de la guerre froide, limer les arêtes les plus aiguës, préparer la voie à des solutions prudentes. Au cas où les négociations engagées à Varsovie sous d'heureux auspices échoueraient, l'Organisation des Nations Unies devrait exercer les fonctions qui lui sont dévolues par la Charte en cas de menace à la paix, puisqu'on ne peut avoir recours à la juridiction du Conseil de sécurité, paralysé par le veto. L'Assemblée générale pourrait commencer à utiliser sa compétence pour recommander aux parties de s'abstenir de tout acte de force qui risquerait d'aggraver le conflit actuel au sujet de Formose. Ce serait l'occasion pour les petites puissances d'étudier et d'établir l'ordre du jour d'une réunion des grandes puissances, en n'y inscrivant que les questions sur lesquelles une entente serait possible, mais en vue d'une solution définitive. Si cette première tentative réussissait, même si ce succès était en apparence peu important, on aurait déjà obtenu beaucoup en réalité en réduisant le danger de guerre, en allumant une lueur d'espoir et en assouplissant la rigidité des attitudes.

93. C'est pourquoi, en venant à l'Assemblée, la délégation péruvienne a songé à lui proposer de nommer une commission composée des représentants des Etats Membres qui ne sont pas engagés directement dans des conflits, comme les pays africano-asiatiques, les pays neutres d'Europe et les républiques d'Amérique latine. En réalité, ces dernières appartiennent irrévocablement, par leurs idéaux, leur esprit et leur culture, à la civilisation occidentale. Mais elles sont éminemment

pacifiques, et le système régional américain a créé pour la solution des problèmes internationaux l'organisation juridique la plus perfectionnée et la plus efficace qui soit au monde. La formule proposée, qui n'est en aucune façon rigide ni étroite, reste ouverte à toute espèce d'amendement. Nous voulons simplement prendre une initiative que nous estimons utile, fondée sur le fait qu'il est nécessaire, comme mon pays l'a proclamé, que celles qu'on appelle les petites nations entreprennent de jouer un rôle actif et constructif dans le cours des événements mondiaux dont dépend dans une large mesure leur existence et leur destin. Cette position a été définie dans le cadre de l'Amérique par le Président du Pérou, lorsqu'il a réclamé que les pays latins des deux continents soient tenus au courant des directives de l'Occident, et par le Président du Brésil, en réponse au président Eisenhower, et en lançant l'"opération panaméricaine".

94. Les fonctions de cette commission, qui seraient à définir par des experts, consisteraient essentiellement à préparer l'ordre du jour d'une conférence éventuelle des grandes puissances, à maintenir le contact entre elles et à transmettre les propositions tendant à rapprocher les points de vue ou à faciliter un ajustement provisoire qui permette d'aboutir à une solution juste et durable.

95. La question du désarmement est certainement la plus urgente et la plus importante de celles qui se posent à l'Organisation des Nations Unies, celle qui compromet le plus gravement le progrès humain et la cause de la paix, et dont la solution est essentielle à l'établissement du droit dans le monde, qui suppose une réglementation et une limitation de pouvoir. Nous nous trouvons à un croisement qui peut mener d'un côté à la paix et la prospérité, de l'autre à la guerre et à la destruction universelle. Il existe des indices en faveur d'un accord, même si l'on n'entrevoit pas la solution définitive. Il existe un accord entre l'URSS et l'Occident sur les limites des armements de type classique, et la récente Conférence d'experts réunie à Genève⁶ a montré qu'il était possible d'instituer un système de contrôle permettant de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires.

96. L'humanité a applaudi à la prochaine réunion, à Genève, d'une conférence d'experts sur les moyens de prévenir les attaques par surprise, et les puissances nucléaires sont disposées à étudier un régime concernant l'espace cosmique, dont la conquête s'orienterait vers des fins pacifiques. La délégation péruvienne a collaboré aux travaux du Sous-Comité de la Commission du désarmement et elle a proposé la création d'un organe de médiation chargé de négocier l'arrêt de la fabrication des armes atomiques et la cessation des essais nucléaires; elle considère qu'une interdiction qui ne serait pas accompagnée de la création d'un organe de contrôle serait théorique, verbale, uniquement spectaculaire et donnerait à l'opinion mondiale la sensation d'une propagande sans sincérité. En conséquence, conformément aux principes qui ont dicté son attitude sur la question, la délégation du Pérou croit que toutes les mesures susceptibles d'être adoptées (réduction des armements de type classique, inspection terrestre et aérienne, coopération pour la conquête de l'espace extra-atmosphérique) doivent être subordonnées à une question essentielle: la cessation de la fabrication des armes nucléaires et de l'accumulation de ces armes, sous un contrôle international effectif. Aussi longtemps que la

fabrication des armes nucléaires dépend du pouvoir discrétionnaire, absolu souverain, d'un Etat ou d'un individu, le danger de guerre planera sur l'humanité, et un petit incident imprévisible, une maladresse, une erreur de calcul ou une nouvelle sans fondement risquent de produire la catastrophe, même sans que les parties rivales l'aient voulu.

97. L'importance que présentent aussi les problèmes économiques pour le développement moral des peuples et leur position internationale est indéniable. L'insuffisance du développement, a dit devant l'Assemblée [749^{ème} séance] le Ministre des relations extérieures du Brésil, est véritablement la plus grande menace contre la sécurité collective, car elle pousse les masses et les Etats à une politique de désespoir. Le grave danger d'une défection des régimes démocratiques réside dans la méconnaissance des facteurs économiques et sociaux des peuples de l'Amérique latine. Dans les régions non industrialisées de l'Amérique latine, on trouve une disproportion toujours croissante entre les besoins urgents d'une population qui augmente de façon vertigineuse et le développement insuffisant des moyens de satisfaire ces besoins. L'Amérique latine veut élever son niveau de vie, qui est bas, mais elle ne pourra même pas le conserver s'il ne se crée pas des centres de production et des sources de travail qui suffisent à absorber son accroissement démographique, qui est le plus élevé du monde.

98. Le Pérou est un petit pays sur le plan politique international, bien que, du point de vue géographique, il couvre la superficie de plusieurs pays européens, et c'est un pays à la fois riche et désolé, aride et désert en surface, qui manque de terres arables, mais qui possède dans les gisements miniers de son sous-sol la richesse fabuleuse qui a donné naissance à la légende de l'Eldorado. La configuration du terrain, qui offre une surprenante variété, avec une alternance de déserts, de montagnes et de forêts, rend les communications et l'unité sociale difficiles. C'est un pays où le niveau alimentaire est insuffisant et dont la population ne s'accroît pas de moins de 2 et demi pour 100 par an. Au Pérou, comme l'a dit un Français, le professeur Baudin, évaluant l'effort civilisateur des Incas péruviens devant le défi de la nature, "tout avait été prévu, sauf l'homme". Le problème le plus ardu est celui de l'alimentation des masses sous-alimentées de la population indigène, que l'on essaie de fixer sur leur sol natal grâce à l'irrigation et à la mécanisation de l'agriculture. Le Pérou a réussi, au prix d'efforts millénaires, à intensifier et à étendre l'exploitation de ses richesses naturelles, il a sillonné de chemins son sol formidablement mouvementé, il a amené à la civilisation la partie du bassin de l'Amazonie qui lui appartient, il a entrepris des travaux de l'envvergure de l'usine sidérurgique et de la centrale hydraulique de Santa. Cependant, comme aux autres pays sous-développés, il lui faut l'aide des banques étrangères et des capitalistes privés, que favorisent son régime de libre entreprise et son système d'encouragement au capital étranger, sans discrimination d'aucune sorte, qui sont les plus libéraux de toute l'Amérique latine.

99. Cependant le Pérou doit, comme les autres pays de l'Amérique latine, obtenir des crédits, bénéficier d'un traitement équitable et connaître la liberté du commerce; il est nécessaire et urgent de stabiliser les prix des matières par rapport aux prix des articles manufacturés. Les produits de base de nos pays sont en réalité nos monnaies; lorsque le prix des produits de base diminue, ce n'est pas seulement la cote d'un article qui baisse, mais c'est la monnaie du pays qui se dévalorise. L'ins-

⁶ Voir note 2.

tabilité et les brusques fluctuations du prix des produits de base provoquent la dépréciation de la monnaie et ce qu'elle entraîne: le chômage, le sous-emploi, la diminution du revenu par habitant et le malaise social. S'il y a dépréciation monétaire, il ne peut y avoir d'économie saine, de possibilité d'investissements privés ni de développement industriel. L'inégalité économique entre les pays industrialisés et les pays producteurs de matières premières est aggravée par les restrictions apportées au commerce international sous forme de barrières douanières, de contingentements imposés unilatéralement, et par la politique de subventions intérieures, qui provoque le stockage d'énormes excédents et le dumping, forme d'agression économique préconisée par les protectionnistes des pays industrialisés.

100. Cette politique discriminatoire a touché particulièrement le Pérou en raison des contingents fixés pour le plomb et le zinc. Contrairement à l'effet restrictif que ces contingents ont sur notre commerce, il existe une tendance au développement de l'exploitation, par de grands consortiums industriels de caractère international, des ressources marines du Pacifique sud. Pour le Pérou, la récente imposition de contingents en ce qui concerne les importations de plomb et de zinc a été un coup rude parce que ces métaux constituent la base de son industrie minière; de la vente, sans restriction à l'extérieur des produits de cette industrie dépend en grande partie la possibilité d'assurer des moyens d'existence à une large fraction de notre population laborieuse, et dépend aussi l'obtention des ressources nécessaires pour acquérir, outre les machines et les produits industriels, les articles alimentaires de première nécessité. Cette mesure, qui a créé un profond malaise au Pérou, a provoqué le chômage de milliers de travailleurs et a entraîné des pertes de devises, a causé un grave dommage moral et matériel au pays et a contribué à miner la confiance des peuples de l'Amérique latine à l'égard de la coopération internationale.

101. La protection des ressources marines du pacifique sud revêt aussi pour le Pérou une importance essentielle. L'absence de pluies sur notre littoral et la stérilité du sol se trouvent compensées par la présence des oiseaux producteurs de guano, l'engrais naturel le plus riche du monde, qui est un des piliers de l'économie péruvienne. Le complexe écologique de la côte péruvienne a rendu possible le développement énorme du plancton végétal, dont se nourrit le petit anchois qui est l'aliment des oiseaux producteurs de guano. L'irruption incessante sur nos côtes de puissantes flottes de pêche dotées de l'équipement le plus moderne a entraîné la disparition des poissons, ce qui a causé une forte mortalité chez les oiseaux et une diminution du guano sur nos côtes. Elle a également entraîné une diminution des ressources alimentaires en crustacés, poissons et oiseaux de mer dont se nourrit la population du littoral péruvien.

102. C'est pourquoi la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à Genève au début de cette année, a revêtu une telle importance; elle a été convoquée en vertu d'une décision prise par l'Assemblée générale à la onzième session [*résolution 1105 (XI)*], afin d'examiner le droit de la mer et de voir s'il n'y aurait pas lieu de lui apporter d'éventuelles modifications, compte tenu des aspects géobiologique, économique, technique et humain de la question. Il faut signaler à cet égard, comme au sujet d'autres aspects du droit international, qu'il n'est pas possible d'appliquer dans le cas de l'Amérique, où les moyens sont vastes et variés, les normes géographiques et politiques conçues

pour la civilisation méditerranéenne. Parmi les mesures classiques du *mare nostrum*, dans le cadre de la civilisation européenne, il y a des grandeurs qui sont aujourd'hui anachroniques et inapplicables à la réalité actuelle, comme celle des 3 milles de l'ancienne mer territoriale. Le monde actuel n'est plus celui de Ptolémée, mais celui de Magellan, de l'Atlantique et du Pacifique, dans lequel les distances sont de milliers de milles, comme celle qui sépare l'Australie du Pérou, et l'espace que nous réclamons est celui qui est nécessaire pour garantir les intérêts biologiques et économiques de la population du littoral péruvien. Quelque décision que l'on adopte à ce sujet, il faudra envisager le cas particulier du Pérou et les droits vitaux immémoriaux de sa population côtière.

103. Bien que la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer ne soit pas parvenue à des accords de caractère général qu'il est très difficile de conclure, on peut dire qu'elle a innové par rapport aux conceptions traditionnelles en consacrant le droit préférentiel de l'Etat riverain contre les incursions dignes des pirates, ainsi que la protection des ressources marines dont dépendent l'alimentation et le développement économique de nos populations, sans porter atteinte en quoi que ce soit au principe de la liberté de la navigation au service de l'humanité. Le petit nombre des Etats qui ont adhéré jusqu'à présent aux conventions élaborées à Genève prouve que ces dernières n'ont pas recueilli l'approbation générale et qu'aucune des formules n'a réussi à obtenir l'appui de la majorité.

104. Le Pérou éprouve également un vif intérêt pour l'œuvre d'assistance technique que l'Organisation des Nations Unies accomplit par l'entremise de l'Administration de l'assistance technique et du Bureau de l'assistance technique, qui coordonne, en outre, l'activité des institutions spécialisées. A cette œuvre viendra bientôt s'ajouter celle du Fonds spécial, dont l'Assemblée générale, à sa douzième session, a décidé la création [*résolution 1219 (XII)*] sur l'initiative des Etats-Unis, que le Pérou a chaleureusement appuyée. Il appartient maintenant à l'Assemblée de mener à bien ce projet, que nous considérons comme très important pour le relèvement du niveau de vie des pays sous-développés, qui est l'une des fins prévues par la Charte à l'Article 55. Le Gouvernement du Pérou manifeste un profond intérêt pour cette initiative heureuse et coopérera à la mise sur pied des organes dont la Commission préparatoire a recommandé la création, afin de rendre plus efficace l'action de l'Organisation des Nations Unies dans ce vaste domaine.

105. La coopération internationale en matière de développement économique repose sur des principes qui constituent le fondement de l'Organisation mondiale et qui supposent, sur le plan économique, des échanges entre les pays économiquement avancés et les pays insuffisamment développés. Ainsi, l'aide n'est pas unilatérale. C'est pourquoi nous espérons que la présente session de l'Assemblée verra la constitution de l'organisme chargé de mettre en œuvre le projet susmentionné. Nous déclarons que nous ferons tous nos efforts pour contribuer au succès de cet organisme, qui doit profiter à tous les pays qui, comme le Pérou, possèdent d'abondantes ressources naturelles insuffisamment exploitées et qui se trouvent actuellement soumis à la pression angoissante de l'accroissement démographique. Le Gouvernement péruvien a l'intention de présenter une demande d'aide au Fonds spécial pour développer pleinement la pêche, pour stimuler le crédit contrôlé à la pêche, qui facilitera l'activité des petites entreprises,

pour encourager les recherches scientifiques qui permettront l'utilisation complète de toutes les ressources de la mer et enfin pour se procurer l'équipement technique nécessaire à l'amélioration du rendement. La coopération internationale apportera ainsi à l'industrie de la pêche une aide efficace et contribuera, grâce à cette source d'aliments riches en protéines et en graisses, à améliorer et à rendre moins coûteux le régime alimentaire des populations du Pérou.

106. Il est à peine besoin de dire qu'une autre source du malaise social et du sous-développement de l'Amérique latine est la course aux armements, à cause de laquelle les budgets nationaux augmentent sans cesse; on affecte à des achats de guerre, qui ne sont pas nécessaires étant donné l'harmonie qui règne dans l'Amérique latine, des sommes qui devraient être consacrées à la santé et au bien-être social de nos peuples. Le Pérou est disposé à faciliter un accord régional dans ce sens afin d'arrêter la course aux armements et la tension technique, économique et militaire qui en résulte.

107. Le plus profond et le plus significatif appel qui ait été lancé récemment, en faveur de la conservation des valeurs fondamentales de l'américanisme et du maintien de l'unité continentale a été celui du Président du Brésil, M. Kubitschek, qui a eu pour conséquence ce qu'on a appelé l'"opération panaméricaine" et la Conférence des ministres des affaires étrangères, tenue en septembre à Washington. A propos de ce message remarquable, on a parlé d'un examen de conscience collectif et d'un combat crucial contre le sous-développement. Il s'agit en vérité d'une déclaration de majorité, d'arrivée à l'âge adulte de l'Amérique latine dans le concert international.

108. Le président Kubitschek a réclamé une participation plus dynamique des peuples de l'Amérique latine aux problèmes de caractère mondial, et la fin d'une époque de collaboration automatique sans que ces peuples soient entendus ni consultés, comme s'il s'agissait simplement d'un chœur chantant à l'unisson. Cette voix nouvelle de l'Amérique a proclamé aussi l'émancipation économique des millions d'hommes qui, dans notre continent, vivent à un niveau inférieur à celui que doit avoir l'être humain, et elle a réclamé en même temps le respect de notre personnalité spirituelle, de notre genre de vie propre, c'est-à-dire de notre originalité culturelle, laquelle doit être protégée, de même que la liberté politique ou la liberté économique, contre toute agression directe ou indirecte des autres peuples ou des autres cultures, sans que cela porte atteinte à notre adhésion aux intérêts universels.

109. L'opération panaméricaine a abouti à la récente Conférence des ministres des affaires étrangères, qui, malgré sa brièveté, a permis pour la première fois une discussion franche et sincère entre l'Amérique latine et les Etats-Unis. Jusqu'à une date récente, l'opinion publique et les dirigeants de l'Amérique latine manquaient de contacts directs avec les hommes d'Etat de la grande puissance du Nord. Nous n'avions d'autres renseignements que les événements et les nouvelles de presse, ou la rumeur publique. Nous vivions, en ce qui concerne les grands problèmes du monde, comme les hommes de la caverne de Platon qui tournaient le dos à la lumière et voyaient seulement passer sur la paroi du fond les ombres projetées du dehors.

110. A la Conférence des ministres des affaires étrangères, le rideau a été levé lorsqu'on a entendu l'explication claire et détaillée de la situation mondiale qu'a donnée le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Dulles. Malgré les circonstances peu favorables qui ont entouré

cette réunion, les ministres sont parvenus à un accord général de principe sur la nécessité de renforcer la coopération économique, de lui donner une orientation nouvelle et de faire les premières démarches en ce sens. 111. Le progrès le plus important et le plus réel a été accompli, en ce qui concerne le nouveau système de développement économique, par la convocation d'une commission spéciale de représentants, chargée de préparer la mise sur pied de l'institution dont la première Conférence économique interaméricaine de Buenos-Aires a recommandé la création.

112. Il y a lieu de signaler l'importance particulière de l'accord relatif aux produits de base, par lequel on a reconnu que la structure économique de la plupart des républiques américaines exige que l'on cherche d'urgence des solutions aux problèmes que posent ces produits par des consultations bilatérales et multilatérales. Cette manière de voir a reçu l'appui franc et sans réserve des Etats-Unis.

113. D'un grand intérêt également est l'assurance que les Etats-Unis ont donnée de collaborer aux travaux que nécessite l'intégration économique régionale, qui est indispensable pour créer de grandes zones de production et de consommation susceptibles de développement progressif dans le cadre général d'un commerce plus intense et libre.

114. En ce qui concerne la mise en œuvre de son programme, l'"opération panaméricaine", qui s'inspire des propositions du Brésil et de l'Argentine, est entre les mains de l'Organisation des Etats américains, institution remarquable qui saura certainement assurer à l'"opération panaméricaine" l'efficacité nécessaire et considérer les décisions prises comme des questions urgentes. Il est cependant regrettable que les résolutions adoptées par la Conférence des ministres des affaires étrangères n'aient pas tenu compte des autres initiatives tendant à rendre les relations entre nos peuples plus étroites, à approfondir leurs connaissances sur le plan intellectuel et moral, à faire connaître leurs réalisations scientifiques, économiques et artistiques, et à faciliter le désarmement en Amérique latine.

115. Pour affermir la démocratie, il est nécessaire de combattre l'ignorance et la misère, et les programmes d'échanges culturels et d'assistance technique devraient être les plus larges possible, de manière à provoquer une intégration spirituelle analogue à l'intégration économique.

116. A la Conférence des ministres des affaires étrangères, il m'a échoué de soutenir le point de vue libéral, auquel j'ai toujours adhéré, en préconisant l'égalité pour tous et le respect des droits de l'homme pour nos travailleurs, dont les salaires devraient être égaux à ceux des travailleurs des pays industriels, de manière que dans le monde entier toute personne reçoive pour son travail une rémunération qui lui permette de subvenir à ses besoins, et proportionnée au coût de la vie. Il faut également tenir compte des nécessités ou des particularités régionales des peuples; sans prétendre les soumettre à des normes rigides et uniformes. La base de toute coexistence internationale est la tolérance et la proscription de toute forme d'injustice ou de persécution pour des idées, car la démocratie ne peut se défendre qu'avec les armes démocratiques, qui sont celles de l'intelligence et de la raison.

117. Pour que l'Organisation des Nations Unies parvienne à établir la paix, il est nécessaire de lui épargner les conventions inutiles, les expédients dilatoires, les résolutions incomplètes, le veto antidémocratique, et de l'orienter dans un sens véritablement démocratique.

Il faut créer des chances égales à tous les hommes et à toutes les nations et leur adresser le message humain qui est à la base de notre civilisation occidentale, afin que l'Organisation remplisse sans entraves, poursuivant sans relâche son œuvre féconde malgré les angoisses et les inquiétudes passagères, son rôle d'organe de la conscience universelle.

118. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Le représentant des Pays-Bas a demandé l'autorisation de faire une déclaration à ce stade de la discussion. Je lui donne la parole.

119. M. **SCHURMANN** (Pays-Bas) [*traduit de l'anglais*] : Le représentant de l'Indonésie a pris ombrage de ce que le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, dans son intervention au cours de la discussion générale [760ème séance], a attiré l'attention de l'Assemblée sur certaines mesures prises par le Gouvernement de la République d'Indonésie contre les Pays-Bas et les ressortissants néerlandais. M. Luns a déclaré que ces mesures avaient mis nos compatriotes dans l'impossibilité de continuer à vivre et à travailler en Indonésie. M. Ali Sastroamidjojo, ayant qualifié cette déclaration d' "attaque injuste" et de "déformation grossière" des actes de son pays, je juge de mon devoir de lui répondre.

120. Je tiens tout d'abord à faire remarquer que le représentant de l'Indonésie n'a pas nié que les mesures mentionnées par M. Luns aient effectivement été prises par le Gouvernement indonésien. Il a reconnu que l'Indonésie avait répudié toutes les dettes et obligations contractées envers le Royaume des Pays-Bas, qu'elle avait saisi et pris à son compte les entreprises commerciales et industrielles, grandes et petites, et les biens appartenant à des Néerlandais en Indonésie, qu'elle n'avait pas indemnisé les propriétaires et qu'elle refusait toujours de le faire. Ce ne sont donc pas les faits qui prêtent à contestation, mais leur interprétation. Dans le discours du représentant des Pays-Bas, ils sont qualifiés d' "actes illégaux". Le représentant de l'Indonésie a dit que les mesures prises par son gouvernement "visent à placer les relations entre l'Indonésie et les Pays-Bas sur un nouveau pied d'égalité et de justice". [762ème séance, par. 84.] Si ces mesures sont l'expression de l'égalité et de la justice, c'est là, en vérité, une forme toute nouvelle d'égalité et de justice.

121. A ma connaissance, aucun juriste n'a jamais osé soutenir qu'il est conforme aux règles de l'égalité et de la justice qu'un gouvernement retire à une minorité de ressortissants étrangers résidant légalement sur son territoire tout ce qu'ils possèdent, sans leur verser ni leur proposer la moindre indemnité.

122. M. Sastroamidjojo proteste contre la déclaration de M. Luns selon laquelle, "au cours de l'année passée, près de 40.000 Néerlandais ont été obligés d'abandonner leur maison et leur foyer en Indonésie". [760ème séance, par. 38.] Seuls, dit-il, 9.000 chômeurs ont été invités à quitter l'Indonésie; les autres Néerlandais sont partis de leur plein gré, sans se soucier du fait que leur départ allait "perturber et paralyser les services économiques, techniques et administratifs [du] pays". [762ème séance, par. 85.] Ainsi, selon le représentant de l'Indonésie, il est parfaitement normal que le Gouvernement indonésien enlève à un Hollandais vivant en Indonésie sa maison, ses meubles, son bureau, ses livres, ses marchandises et tout ce qui se rapporte à son travail; mais si ce Hollandais, entièrement dépossédé et privé de tout moyen de gagner sa vie, quitte

alors le pays qui l'a ainsi traité, il agit de façon répréhensible.

123. Je crains que nos conceptions respectives de la justice et de la morale ne soient extrêmement différentes l'une de l'autre, et c'est pourquoi je ne prolongerai pas le débat. Les faits ayant été reconnus, tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent en tirer leurs propres conclusions.

124. Il y a encore un point sur lequel je voudrais dire quelques mots. M. Sastroamidjojo a déclaré que le différend en suspens au sujet de l'Irian occidental est le nœud du problème; et, de fait, le Ministre des affaires étrangères d'Indonésie avait fait savoir l'an dernier que, si l'Organisation des Nations Unies ne confirmait pas les revendications de son pays sur la Nouvelle-Guinée néerlandaise, son pays "prendrait d'autres mesures qui pourraient léser les intérêts des Pays-Bas". Selon le Premier Ministre d'Indonésie, M. Djuanda, les mesures que la délégation néerlandaise a signalées à l'attention de l'Assemblée auraient été prises de toute façon, quels qu'aient été les résultats du vote sur la question de la Nouvelle-Guinée à la douzième session de l'Assemblée générale. D'autres porte-parole indonésiens ont reconnu qu'elles étaient destinées à contraindre les Pays-Bas à abandonner la Nouvelle-Guinée néerlandaise à l'Indonésie.

125. Si c'est M. Djuanda qui a raison, la question de la Nouvelle-Guinée néerlandaise est étrangère à notre débat. Si, en revanche, la déclaration de mon collègue indonésien est exacte, alors l'Indonésie n'a commis ces actes que pour contraindre délibérément les Pays-Bas à accepter de renoncer à un territoire qui fait l'objet d'un litige que l'Indonésie a refusé de soumettre à la Cour internationale de Justice, au sujet duquel l'Assemblée générale a rejeté à plusieurs reprises ses arguments et ses propositions. Il me semble que le représentant de l'Indonésie ne sert pas sa cause en invoquant un tel défi à l'Organisation des Nations Unies pour justifier le comportement de son pays.

126. M. **PALAR** (Indonésie) [*traduit de l'anglais*] : Je vous prie de m'excuser si je demande que l'on me donne la possibilité de répondre aux remarques du représentant des Pays-Bas. J'admets qu'on ne peut continuer à discuter cette question, mais je considère qu'il est de mon devoir de relever deux points, afin de préciser la nature du différend qui oppose les Néerlandais et les Indonésiens et d'expliquer la déclaration du représentant des Pays-Bas à qui, je crois, l'Assemblée générale donnera tort.

127. Tout d'abord, M. Schürmann a dit que nous avions pris à notre compte les entreprises néerlandaises. Cette mesure visait à placer les rapports entre l'Indonésie et les Pays-Bas sur un nouveau pied d'égalité et de justice. C'est, en effet, ce que M. Sastroamidjojo a dit, mais ce n'est pas tout. Il a précisé aussi que ces mesures se fondaient sur des lois promulguées pendant la domination néerlandaise. Nous n'avons donc fait que prendre des mesures conformes aux lois que les Hollandais avaient adoptées à notre intention.

128. Selon M. Schürmann, M. Sastroamidjojo aurait déclaré que les Néerlandais avaient quitté l'Indonésie de leur propre gré, sans que nous les y ayons forcés. J'aimerais relire les paroles de M. Sastroamidjojo :

"Ces gens vivaient de l'aide financière de la mission diplomatique des Pays-Bas et d'autres institutions charitables. Il n'était que logique de rapatrier ces personnes dans le pays dont elles sont ressortissantes."

Ce qui est regrettable, cependant, c'est que les dispositions prises par mon gouvernement dans l'exercice de ses droits en matière de chômage aient été présentées sous un faux jour par le gouvernement et la presse des Pays-Bas, pour persuader tous les ressortissants néerlandais résidant en Indonésie de quitter ce pays. En fait, le Gouvernement des Pays-Bas a insisté auprès des ressortissants néerlandais pour qu'ils évacuent immédiatement le pays en masse, alors qu'il n'y avait pas urgence à le faire." [762^{ème} séance, par. 85.]

Il me semble que ce n'est pas exactement ce que vient de dire le représentant des Pays-Bas.

129. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je pense que le moment est venu pour l'Assemblée générale de songer à clore la liste des orateurs dans la discussion générale. Je vous propose donc de clore cette liste ce soir à 18 heures, et je prie les représentants qui n'ont pas encore pris la parole et qui ne se sont pas encore fait inscrire sur la liste des orateurs de décider, d'ici à 18 heures, s'ils désirent ou non prendre part à la discussion générale. La liste des orateurs sera close ce soir à 18 heures. J'espère vivement que la discussion générale prendra fin si possible au début de la semaine prochaine.

La séance est levée à 13 h. 5.